**PRIMAIRE** 

## PROJET ÉDUCATIF 2018-2022

# Commission scolaire des Draveurs



Et



605, rue Davidson Est Gatineau (Qc) J8R 2V9 Téléphone : (819) 663-5558 Télécopieur : (819) 663-7131

Adresse	Téléphone	Courriel
605, rue Davidson Est Gatineau (Qc) J8R 2V9	819 663-5558	escalade@csdraveurs.qc.ca

Commission scolaire des Draveurs

### TABLE DES MATIÈRES

Page	Définition du projet éducatif
Page	2 Encadrements légaux
if Page	Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
	Consultations menées lors de l'élaboration du projet
Page (	éducatif
rs Page	Énoncé de vision de la Commission scolaire des Draveurs
uel Page 8	Énoncé de vision de l'école en lien avec celui de la Commission scolaire des Draveurs et contexte dans lequel évolue l'établissement primaire
4	Enjeux, orientations et objectifs propres à l'établissement en
du Page 1	lien avec les consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
Page 1	Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
	Adamstan I de Clarate
Pa	9 Adoption du projet éducatif

### DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

### Définition

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

### 2 ENCADREMENTS LÉGAUX

### LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

#### Article 36

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement

Elle a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

#### Article 37

Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte

- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- $2^{\circ}$  les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- $3^{\circ}$  les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- $5^{\circ}$  la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

Loi sur l'instruction publique 1er juillet 2018

Article 37.1

La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3

### PROJET ÉDUCATIF

### **COMMISSION SCOLAIRE**

Article 209.2

La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

Article 218

La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

Article 221.1

La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif

### PROJET ÉDUCATIF

### MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Article 459.3

Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

### PROJET ÉDUCATIF

### LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

#### Article 74

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

#### Article 75

L'article 75 est remplacé par le suivant

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

#### Article 83

Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité

#### Article 96.2

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

#### Article 96.6

Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école

### PROJET ÉDUCATIF

### DIRECTION D'ÉCOLE

#### Article 96.13

Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :

- 1° il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
- 1.1° il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- 2° il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
- 2.1° il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
- 3° il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
- 4° il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

#### Article 96.15

Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes  $5^{\circ}$  et  $6^{\circ}$ , des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

- 1° approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- 2° approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
- 3° approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
- 4º approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire.
- 5° approuve les règles pour le classement des lèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;
- 6° approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3° du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4° du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

#### Article 19

Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

- 1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
- 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

#### Article 22

Il est du devoir de l'enseignant :

- 1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
- 2° de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre; 3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- 4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- $5^{\circ}$  de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- 6° de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1 de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- 7° de respecter le projet éducatif de l'école.

### PROJET ÉDUCATIF

### AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL ET REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Les autres membres du personnel et les représentants de la communauté doivent collaborer à la mise en œuvre du projet éducatif.

### GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Membres du comité de pilotage	<ul> <li>Nancy Tremblay - Marisole</li> <li>Manon Therrien - Karine D</li> <li>Myriam Boutin - Sylvie C</li> <li>Véronique Pilotte-Charron</li> </ul>	
Membres du conseil d'établissement	<ul> <li>Romain Vanhooren</li> <li>Véronique Letang-Favreau</li> <li>William Lembé</li> <li>Éric Vaillancourt</li> <li>Sonia Gauvin</li> <li>Véronique Pilotte-Charron</li> <li>Cynthia St-Amour</li> </ul>	<ul> <li>Touria Chraibi</li> <li>Geneviève Richard</li> <li>Maurice Takam</li> <li>Sylvie Couturier</li> <li>Émilie Julien-Genois</li> <li>Marlène Duchesne</li> <li>Karyne Wafer</li> </ul>
Membres de la direction	- Denis Pacheco	- Chantal Bisson

4

### CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Sondage

### **Destinataires:**

Date: 7 décembre 2018

Nombre de participants : 234 parents, 26 membres du personnel, 301 élèves (de la 3e à la 6e année)

La Commission scolaire des Draveurs se définit comme une organisation apprenante et inclusive qui mise sur la rigueur, l'engagement, la concertation, la compétence et l'esprit d'ouverture de son personnel et de son équipe de gouvernance. Sa mission éducative (instruire, socialiser et qualifier) se concrétise par des projets novateurs sollicitant la collaboration et la souplesse afin de favoriser l'émergence de l'expertise collective. Mobilisées par l'esprit d'équipe, les actions politiques, administratives et éducatives s'appuient sur les compétences de son personnel, les forces de ses réseaux et de ses partenaires ainsi que la recherche de l'amélioration continue basée sur les données probantes des recherches en sciences de l'éducation. Le développement professionnel de son personnel est le fruit de sa formation continue, de son travail collaboratif et de la valorisation constante de ses réalisations. Le dynamisme et la qualité du rayonnement de ses établissements sont fondés sur une répartition équitable des ressources au service de la réussite des élèves et au développement de la communauté qu'elle dessert tant sur les Plans culturels, sociaux qu'économiques. De plus, la Commission scolaire des Draveurs fait état auprès de la population, dans son rapport annuel et lors d'une assemblée publique, des résultats obtenus face aux objectifs et aux cibles préétablis.

Nous valorisons la compétence, la persévérance et la fierté des réussites. Nous valorisons l'engagement, la responsabilisation et la collaboration.

Nous valorisons le respect, l'inclusion et l'équité.

Nous valorisons la coopération, le partenariat et le développement de notre communauté.

Nous valorisons l'école publique.

La Commission scolaire des Draveurs priorise le maintien d'un haut niveau de rigueur et d'expertise dans un monde en constant changement. Dynamique, elle s'appuie sur les forces de son personnel et de ses partenaires. Ouverte sur son milieu et dans le respect du principe de subsidiarité, elle contribue au développement continu de ses élèves et de sa communauté tout en s'assurant d'une répartition juste et équitable des ressources. La direction générale de la commission scolaire met en œuvre un processus de suivi soutenu auprès des directions d'établissement afin de vérifier la progression des cibles identifiées pour chacun des buts ministériels préalablement définis. Dans une perspective de gestion axée sur les résultats, elle entend mettre en œuvre le cycle de régulation suivant dans la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite :

- Collecter des données sur les résultats obtenus.
- Comparer ces résultats à ceux recherchés;
- Analyser les pratiques associées aux résultats;
- Identifier les pratiques gagnantes et déterminer les correctifs requis;
- Mettre en application les correctifs retenus;
- Rencontrer les directions d'établissement régulièrement, dans une perspective de supervision de la mise en œuvre de leur projet éducatif et du suivi des élèves vulnérables (Régulation en collaboration avec les directions adjointes si applicable).

Source : Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 entre le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et la Commission scolaire des Draveurs.

### ÉNONCÉ DE VISION DE L'ÉCOLE EN LIEN AVEC CELUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE

#### **Notre vision**

L'école de l'Escalade favorise la réussite éducative en visant chez les élèves leur épanouissement personnel tout en développant les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente et d'entraide mutuelles, dans le respect des différences et dans un environnement sain, où tous les acteurs sont actifs.

#### Nos valeurs

Afin de permettre aux élèves de s'épanouir dans un environnement bienveillant, l'école de l'Escalade vise à être un milieu sécuritaire, non violent, favorisant la résolution pacifique des conflits ainsi que le respect de chacun et de ses différences. De plus, nous travaillons à dépister rapidement les élèves qui éprouvent des difficultés et à fournir à chacun un soutien approprié. Quotidiennement, nous mettons de l'avant diverses stratégies dans le but de développer chez l'élève des compétences liées à la maîtrise de la langue française et de concepts mathématiques. Nous portons une attention particulière à la maîtrise des concepts d'apprentissage et à l'harmonisation des stratégies de métacognition et des outils méthodologiques tout en développant l'approche collaborative entre les titulaires.

Enfin, nous voulons que nos élèves développent un sentiment d'appartenance à leur école et à la communauté. Pour y arriver, nous comptons sur la collaboration de tous les acteurs qui gravitent autour de l'élève. L'école mise sur le respect, la persévérance, la confiance et l'entraide.

Tous ces aspects supportent la réussite des élèves et permettent à l'école de réaliser sa triple mission, à savoir instruire, socialiser et qualifier la clientèle qui lui est confiée. De plus, ils vont de pairs avec les dispositions du Plan d'engagement vers la réussite de la CSD.

#### Contexte

L'établissement de l'Escalade est une école qui accueille annuellement plus de 585 élèves dont une centaine d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Sur le plan socio-économique, l'école est plutôt favorisée. L'indice de milieu socio-économique indique que l'école se situe dans le deuxième rang décile<sup>1</sup>.

Le tableau suivant présente le classement des années 2014 à 2017.

### Indices de milieu socio-économique<sup>1</sup>

Année	Indice seuil de faible revenu (%)	Rang décile	Indice de milieu socio- économique	Rang décile
2014-2015	9,65	4	4,93	2
2015-2016	10,04	4	5,24	2
2016-2017	10,60	4	5,63	2

Source : MEES, GIR, DGSEG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production avril 2017).

Indice de milieu socio-économique – Deux variables sont utilisées pour la construction de l'indice, soit la proportion des mères sans diplôme, pour une pondération de deux tiers, et la proportion de parents dont aucun ne travaille à temps plein, pour une pondération d'un tiers. Pour l'indice et le rang, plus ceux-ci sont élevés, plus le milieu socio-économique est faible.

Globalement, la situation socio-économique du secteur desservi par l'école de l'Escalade permet des conditions favorables à l'encadrement pédagogique des élèves à la maison. En effet, la grande majorité des parents ne sont pas prioritairement préoccupés par leur survie quotidienne et peuvent donc consacrer davantage d'énergie au cheminement scolaire de ces derniers. Ils manifestent de l'intérêt pour le travail scolaire de leurs enfants, se préoccupent de leur réussite, leur offrent le support dont ils ont besoin. Plusieurs ont recours à des services spécialisés au privé et échangent avec eux concernant des travaux de classe réalisés à l'école. La clientèle scolaire est presque exclusivement composée de familles francophones. Plus de 75 % des élèves (plus ou moins 390 élèves annuellement) fréquentent le service de garde et ils ont accès à un programme d'activités variées. Nous avons très peu d'élèves transportés par autobus.

L'école offre plusieurs services aux élèves, tels que des services d'orthopédagogie, de psychologie, de soutien en éducation spécialisée, d'animation à la vie spirituelle et d'engagement communautaire, de soutien à l'apprentissage du français (francisation), d'orthophonie, d'activités parascolaires, de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque, d'un laboratoire informatique, d'un service de garde et de surveillance de dîner.

Indice du seuil de faible revenu par école – Une variable est utilisée pour la construction de l'indice, soit la proportion de familles qui déclarent un revenu équivalent ou inférieur au seuil de faible revenu, établi par Statistique Canada, pour le territoire de résidence des familles. Plus l'indice et le rang décile sont élevés, plus le milieu socio-économique est faible.

7

### ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT EN LIEN AVEC LES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Les taux de réussite des élèves en français et en mathématique font l'objet de réflexion et de régulation de la part des enseignants. De plus, les écarts entre les bilans en français et en mathématique et les évaluations ministérielles font l'objet de *monitoring* après chacune des étapes du bulletin. Une attention particulière est apportée aux élèves en vulnérabilité (moyenne entre 60% et 69%). Il est essentiel de continuer à aider ces élèves afin qu'ils cheminent plus efficacement dans leur réussite. Pour ce faire, les enseignants misent sur la différenciation pédagogique, le travail collaboratif, l'enseignement stratégique, la formation continue, le respect de la progression des apprentissages et l'application rigoureuse du Programme de formation de l'école québécoise.

À la suite du questionnaire-parents, complété le 7 décembre 2018, l'équipe constate que 94% des parents considèrent que l'école de l'Escalade est un établissement où il fait bon apprendre. De plus, le niveau de satisfaction des parents, en général, atteint 96%. À la lumière de l'analyse des résultats du questionnaire, la majorité des parents souligne plusieurs points positifs à l'égard de notre milieu.

Énoncés	Pourcentage
En général, mes relations avec les enseignants de l'école sont bonnes.	98%
En général, je me sens à l'aise pour aller discuter avec les enseignants.	93%
L'école de mon enfant est un endroit sympathique et accueillant.	91%
De façon générale, mon enfant aime être à l'école et il s'y sent en sécurité.	91%
Mon enfant se sent accepté par les élèves de son école.	89%

L'école note également que plusieurs élèves doivent concilier le travail scolaire avec des activités sportives et culturelles soit pendant ou après les heures de classe. Cela représente un défi pour la réalisation des leçons à la maison, des travaux et de l'organisation en classe au quotidien. Selon le questionnaire-élèves, ceux-ci considèrent également plusieurs aspects positifs du milieu. En effet, 89% d'entre eux affirment que leur école est un endroit sympathique et accueillant où ils ont envie d'apprendre de nouvelles choses.

Énoncés	Pourcentage
Les enseignants voient au respect des règlements de l'école.	96%
De façon générale, je me sens satisfait envers mon école.	95%
Mes enseignants croient que je peux réussir.	94%
Je suis satisfait des activités ou projets spéciaux faits en classe.	92%
En général, mes relations avec les enseignants de l'école sont bonnes.	89%
L'école souligne les bons coups des élèves.	86%
Le personnel de l'école nous aide à trouver des solutions pour régler les conflits.	85%
Je me sens accepté par les élèves de mon école.	82%

Outre ces aspects positifs et suite à l'analyse des questionnaires remplis par le personnel et les élèves, nous relevons un aspect commun à améliorer. En effet, 15% du personnel qualifie de « passable » les relations des élèves entre eux alors que 24% des élèves affirment que le personnel n'agit pas assez rapidement lorsqu'il y a un conflit entre les élèves.

Suite à ces constats, l'équipe tient à maintenir notre environnement bienveillant en continuant à appliquer de façon rigoureuse notre code de vie.

#### Notre enjeu

Les élèves ont de la difficulté à faire des choix pacifiques lors de situations conflictuelles.

#### Notre objectif

Amener les élèves à appliquer des moyens pacifiques lors de situations conflictuelles.

#### Notre orientation

L'école de l'Escalade vise à être un milieu bienveillant, favorisant la résolution pacifique des situations conflictuelles dans le respect de chacun et de ses différences à travers des actions, telles que :

- Formation des médiateurs et des jeunes leaders;
- Présentation et diffusion du code de vie;
- Animation d'ateliers par les techniciennes en éducation spécialisée;
- Utilisation du système de prêt de jeux au Centre d'activités pacifiques (CAP);
- Conscientisation (école, service de garde, parents) aux billets d'information;
- Valorisation des bons comportements par l'entremise des Escacoeurs.

### Cible CSD

Objectif 2: D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents

groupes d'élèves

Objectif 6: D'ici 2030, ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au

secondaire, dans le réseau public

Cible 2022 MEES	Situation actuelle CSD	Cible 2022 CSD	Indicateurs
Écarts (cohorte 08-09)	Écarts (cohorte 08-09)	Garçons vs filles : 4,3%	Taux de diplomation et de
Garçons vs filles : 10,1% à 6,1%**	Garçons vs filles : 4,3%	EHDAA et régulier : 34.1%	qualification après 7 ans
EHDAA et régulier : 34,1% à 25,3%	EHDAA et régulier : 39,8%	Immigration : 4.1%	quamount aproo 7 ans
Élèves issus de l'immigration : 4,1% à	Immigration: +3,6%	,,,,,,	= 44.44
3%**	AND THE RESERVE TO SERVE THE PARTY.		and date
	Écarts (cohorte 09-10)		
	Garçons vs filles :6,3%		
	EHDAA et régulier : 38,9%		
Ramener de 12,6% à 11,4% la	Immigration: 9,3%		
proportion des élèves entrants à 13 ans			
ou plus au secondaire	Proportion d'élèves entrant à	Proportion d'élèves entrant à	Proportion des élèves de 13
	13 ans ou plus :	13 ans ou plus : 7.8%	ans ou plus, au moment de
*réseau public	7,8% (15-16)	10 dilo 0d pido : 7,070	leur
**ensemble du Québec	15,4% (16-17)		1.55.
ensemble du Quebec	15,4% (16-17)		entrée au secondaire

### Portrait école

Écarts garçons/filles par rapport aux taux de réussite aux épreuves en mathématiques et français **du MEES 2018** 

Lecture : Écart de 15,50% en faveur des filles Résoudre : Écart de 2,34% en faveur des filles

- L'écart garçons/filles en lecture, étant significatif, fera l'objet d'un suivi rigoureux dans le but de réduire le nombre d'élèves vulnérables au bilan, et ce, à tous les niveaux.
- L'écart garçons/filles en résoudre étant faible, nous maintiendrons les moyens déjà établis afin de conserver notre pourcentage actuel.

### Écarts EHDAA (Plan d'intervention) / régulier par rapport aux taux de réussite aux épreuves en mathématiques et français du MEES 2018

Lecture : Écart de 5,57% en faveur des EHDAA (Plan d'intervention) Résoudre : Écart de 10,51% en faveur des élèves du régulier

- L'écart EHDAA/Régulier en lecture dépasse les cibles de la CSD. Nous maintiendrons les moyens universels et particuliers déjà établis afin de conserver ou d'améliorer notre pourcentage actuel auprès des élèves HDAA et réguliers.
- L'écart EHDAA/Régulier en résoudre dépasse les cibles de la CSD. Nous maintiendrons les moyens déjà établis afin de conserver ou d'améliorer notre pourcentage actuel.

En 2018-2019, à l'école de l'Escalade, parmi les élèves de 6e année, 32% ont un plan d'intervention (71% concernent les garçons et 29% concernent les filles).

### Écarts des élèves nés au Canada/élèves issus de l'immigration par rapport aux taux de réussite aux épreuves en mathématiques et français du MEES 2018

**Lecture :** Écart de 13,89% en faveur des élèves issus de l'immigration **Résoudre :** Écart de 6,94% en faveur des élèves issus de l'immigration

- L'écart des élèves nés au Canada /issus de l'immigration en **lecture** dépasse les cibles de la CSD. Nous maintiendrons les moyens déjà établis afin de conserver ou d'améliorer notre pourcentage actuel.

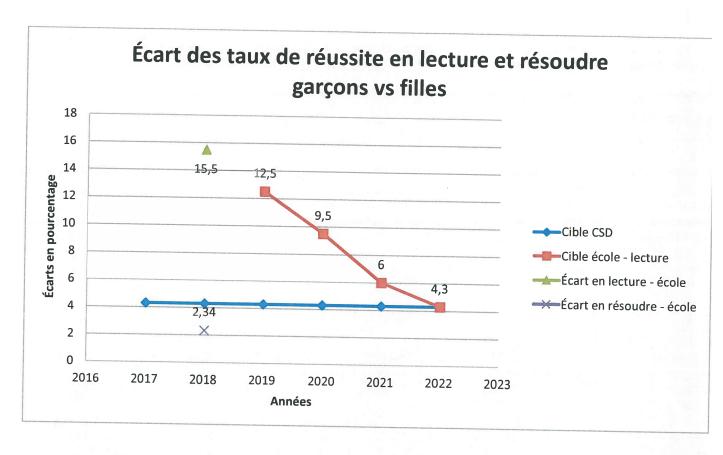
- L'écart des élèves nés au Canada/issus de l'immigration en **résoudre** dépasse les cibles de la CSD. Nous maintiendrons les moyens déjà établis afin de conserver ou d'améliorer notre pourcentage actuel.

En 2018-2019, à l'école de l'Escalade, parmi les élèves de 6e année, 3% sont issus de l'immigration.

Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans en 2018 : 10/74 13,5% en 2019 : 6/75 8%

Nous n'atteignons pas la cible de la commission scolaire de 2022. Cela fera l'objet d'un suivi rigoureux dans le but de réduire le nombre d'élèves vulnérables au bilan, et ce, à tous les niveaux.

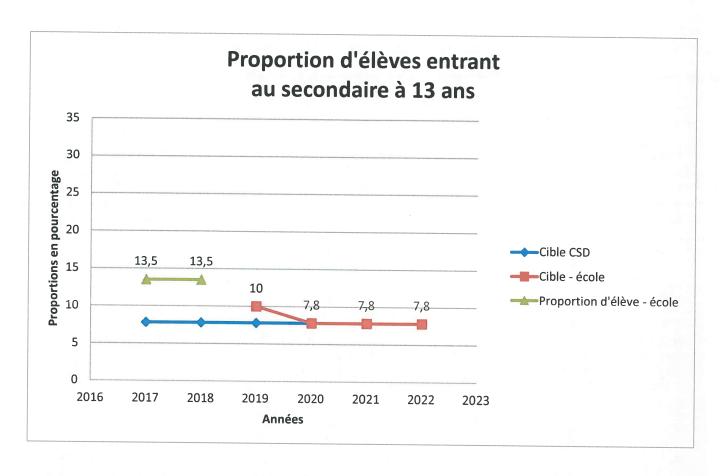
Cible 2022 CSD	Situation actuelle école pour les compétences «Lire et résoudre» 6° année	Indicateurs de suivi pour les compétences «Lire et résoudre» 6° année
Garçons vs filles : 4,3% EHDAA et régulier : 34,1% Immigration : 4,1% Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus : 7,8%	Les écarts garçons/filles, EHDAA/réguliers et nés au Québec/issus de l'immigration sont plus significatifs en lecture.	Taux de réussite de l'épreuve MEES de lecture 6e année.
Objectif école	Situation actuelle école Élèves vulnérables au bilan dans la compétence Lire	Indicateurs de suivi Bilan de fin d'année de la compétence Lire pour l'ensemble des niveaux
D'ici 2022, réduire la proportion d'élèves vulnérables au bilan de fin d'année dans la compétence <i>Lire</i> pour l'ensemble des niveaux.	17 % d'élèves vulnérables (69% et -) au total dans l'ensemble des niveaux à la compétence <i>Lire</i> au bilan de fin d'étape (étape 2 - mars 2019)	Pourcentage d'élèves vulnérables (69% et -) au bilan de fin d'étape en LECTURE pour



Lecture : Écart de 15,50% en faveur des filles

Résoudre : Écart de 2,34% en faveur des filles

- L'écart garçons/filles en **lecture**, étant significatif, fera l'objet d'un suivi rigoureux dans le but de réduire le nombre d'élèves vulnérables au bilan, et ce, à tous les niveaux.
- L'écart garçons/filles en **résoudre** étant faible, nous maintiendrons les moyens déjà établis afin de conserver notre pourcentage actuel.

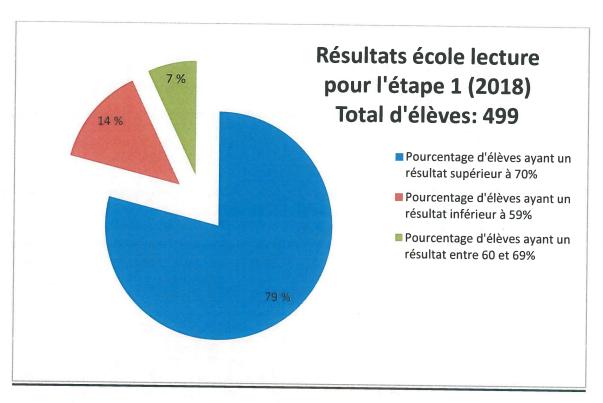


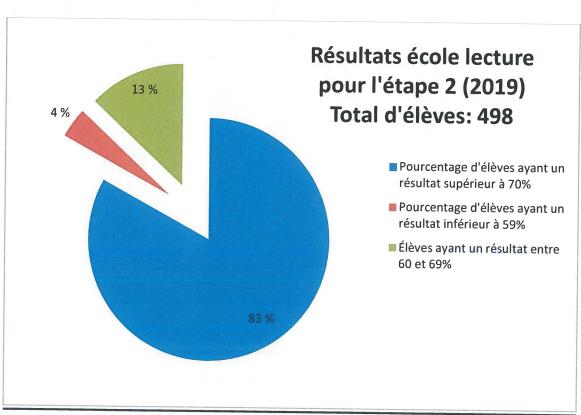
### Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans

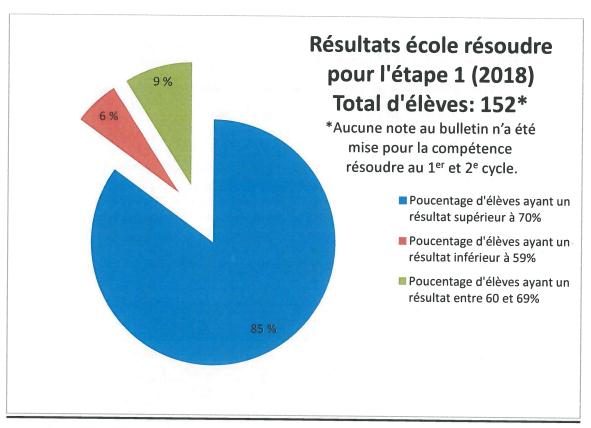
en 2018: 10/74 13,5%

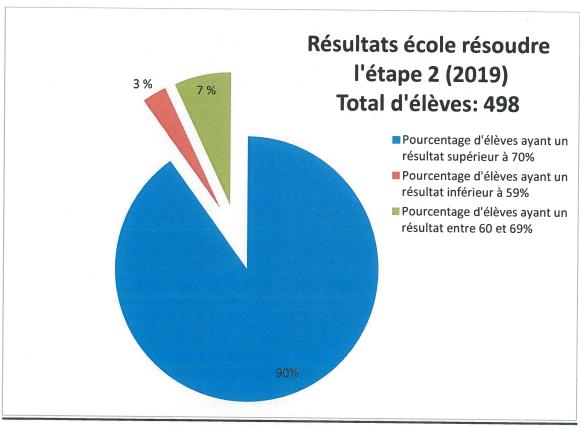
en 2019: 6/75 8%

Nous n'atteignons pas la cible de la commission scolaire de 2022. Cela fera l'objet d'un suivi rigoureux dans le but de réduire le nombre d'élèves vulnérables au bilan, et ce, à tous les niveaux.









### Cible CSD

Objectif 4 : D'ici 2030, porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public				
Cible 2022 MEES	Cible 2022 MEES Situation actuelle CSD Cible 2022 CSD Indicateurs			
N/A	87% (juin 2017)	90%	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en français de la 4e année du primaire	

### Portrait école

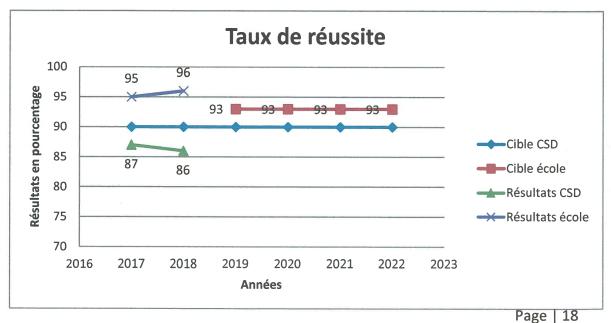
En juin 2018, les élèves de 4e année ont obtenu 78% de moyenne aux épreuves du MEES en français écriture et ils ont atteint un taux de réussite de 96 %. Le suivi rigoureux et l'accompagnement des élèves en vulnérabilité ont permis d'atteindre un haut taux de réussite.

Dans l'ensemble de la clientèle de l'école, le pourcentage d'élèves vulnérables (69 et moins) en écriture est de 21% à la 2<sup>e</sup> étape (mars 2019). Nous notons qu'il a eu une diminution d'élèves en échec de 2% mais une augmentation d'élèves vulnérable de 1 %. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les élèves qui étaient en échec à la 1<sup>ère</sup> étape ont franchi le seuil de réussite lors de la 2<sup>e</sup> étape.

En ce qui concerne les élèves de la 4<sup>e</sup> année (mars 2019), 15 % d'entre eux ont atteint le seuil de réussite, mais ils demeurent vulnérables.

### Cible école

Cible 2022 CSD	Situation actuelle école Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année	Indicateurs de suivi Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année
90%	En juin 2018, 78% de moyenne et 96 % de taux de réussite	Proportion des élèves ayant réussi l'épreuve ministérielle en français écriture, à la fin du 2° cycle. En 2019-2020 : Maintenir le taux de réussite et la moyenne des élèves de 4° année aux épreuves du MEES.



### Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement : De l'Escalade



605, rue Davidson Est Gatineau (Qc) J8R 2V9 Téléphone : (819) 663-5558 Télécopieur : (819) 663-7131

#### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ESCALADE DU 17 JUIN 2019

EXTRAIT du livre des délibérations du conseil d'établissement de l'école de l'Escalade.

#### 2018-2019-56 ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2018-2022 DE L'ÉCOLE DE L'ESCALADE

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 37 et 74 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le projet éducatif de l'école, voir à sa réalisation et procéder à son évaluation;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 209.2 de la Loi sur l'Instruction publique, la Commission scolaire des Draveurs doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite;

Il est proposé par Mme Émilie Julien-Genois d'adopter le projet éducatif 2018-2022 de l'école de l'Escalade.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE d'une résolution adoptée par les membres du conseil d'établissement de l'école de l'Escalade à leur séance du 17 juin à laquelle il y avait quorum.

Gatineau, ce 17 juin 2019

Signature de la direction d'établissement

Signature de la Direction générale

19 16

Date